

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2018

En session ordinaire

COMPTE RENDU

Présents :

Mme Christelle SOUCHET
Mme Christelle VIRONDEAU
Mr Gérard BOISGARD
Mr Dominique COTTIER
Mr Jean-François DENIS
Mr Gérard DURIVEAU
Mr Loïc GIBEAUD
Mr Stéphane GUILLON
Mr Rémy SOULET

Absentes excusées :

Mme Sabrina MARTIAL
Mme Laëtitia TIRBOIS

***Approbation du compte rendu du 27 mars 2018 :** Le compte rendu du 27 mars 2018 est approuvé.
Mme Souchet et Mr Boisgard rappellent qu'ils n'ont pas pris part au vote des subventions pour l'association Festi BC ainsi que Mr Gibeaud pour l'association Coup de Pouce.

***Désignation d'un secrétaire de séance :** Mr Rémy SOULET est nommé secrétaire de séance.

1 – Budget communal : vote du budget primitif 2018 :

Le conseil municipal, sur l'exposé de Monsieur Stéphane GUILLON, Maire

-**DÉCIDE** à 8 voix pour et 1 contre d'approuver le budget primitif 2018 de la commune pour la section de fonctionnement et d'investissement, présenté avec les équilibres suivants :

	Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget principal	413 191.00 €	413.191.00 €	263 481.30 €	263 481.30 €

2 – Commune nouvelle ; choix du bureau d'étude et participation financière :

Mr le Maire rappelle que les communes de Bouillé-Courdault, Oulmes, Nieul sur l'Autise et Xanton-Chassenon mènent actuellement une réflexion sur un éventuel regroupement.

Une mission d'assistance à la création de cette commune nouvelle vous est proposée pour un montant de 3 696.47 € TTC. (frais de déplacement en sus facturés à 0.4 €/km (+péages)).

Mr le Maire donne quelques précisions sur ce projet de fusion suite à la rencontre qui a eu lieu en Sous-Préfecture le 28 février dernier :

Compte tenu des deux mois de délai de recours en cas de contentieux devant le Tribunal Administratif les délibérations des conseils municipaux des quatre communes devront être remises au Préfet en septembre 2018 et non plus au 1^{er} novembre 2018.

Pour l'harmonisation fiscale les conseils municipaux devront également délibérer avant le 1^{er} octobre 2018.

La parité des adjoints sera retenue étant donné qu'une des communes fait plus de 1000 habitants.

Aucun apport financier supplémentaire n'est à attendre sinon une aide temporaire pour la mise en place de cette commune nouvelle.

Sachant que pendant les mois de juillet et août peu de décisions seront prises, il reste donc environ 2 mois et demi voir 3 mois pour étudier cette faisabilité de rapprochement.

Mr le Maire précise qu'une décision aussi historique dans l'organisation et le fonctionnement de nos communes mérite de ne pas être prise dans la précipitation et mérite également un minimum de concertation avec la population et les associations en amont.

Où cet exposé,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 6 voix pour et 3 voix contre

-DÉCIDE de mettre un terme à l'étude de faisabilité de commune nouvelle

Votants : 9

Exprimés : 9

Oui : 6

Non : 3

Abstentions : /

Le secrétaire de séance

Rémy SOULET

Le Maire,

Stéphane GUILLOIN